



Contrat de travail suspendu cause pass sanitaire non valide

Par totoftito

Bonjour,

Mon contrat de travail a été suspendu pour cause de non présentation de pass sanitaire valide (secteur santé) par lettre remise en main propre le 18/08/21.

Ne souhaitant pas me faire vacciner, je souhaiterais savoir si je n'ai d'autre choix que de démissionner car la suspension peut durer indéfiniment jusqu'à vaccination si j'ai bien compris...

Dans cette éventualité comment se passe le préavis de démission vu que ne suis pas en mesure de l'effectuer car suspendu? Dois-je l'effectuer virtuellement en donnant une date tenant compte de se délais, tout en restant chez moi? merci d'avance!